

 République Française 	Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées		Région  Provence Alpes Côte d'Azur
	Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle	Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN	

Code régional	Nom	Type
ZNIEFF N° 05-136-247	MONTAGNE DU PIED DU MULET	Zone terrestre de type I

Nom du (des) rédacteur(s) : Jean-Charles VILLARET Jérémie VAN ES Luc GARRAUD Stéphane BELTRA	Année de description : 01/01/2003 Année de mise à jour : 01/01/2003	Actualisation de l'inventaire 1988 : Nouvelle zone
---	--	--

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s) : 05047 Éourres

Département concerné : HAUTES-ALPES

Altitude minimum (m) : 1055

Altitude maximum (m) : 1531

Superficie (Ha) : 288.68

COMMENTAIRES GENERAUX

Description

Localisé à l'extrémité sud-est de la région des Baronnies, à la pointe sud du département des Hautes-Alpes, à la limite avec les Alpes-de-Haute-Provence et la Drôme, ce site comprend la montagne du Pied du Mulet culminant à 1537 m.

Le site s'inscrit dans un ensemble de roches sédimentaires qui comprennent surtout des calcaires marneux et marnes du Berriasien, associés à des calcaires gris plus massifs et plus durs du Tithonique et du Kimméridgien, lesquels constituent l'ossature des crêtes et plateaux sommitaux et engendrent souvent de petites falaises et escarpements verticaux au niveau des ruptures de pentes. Les éboulis stabilisés couvrent des surfaces importantes sur les versants de pourtour.

Situé dans la zone biogéographique des préAlpes sud-dauphinoises, le site est soumis à un climat de type supra-méditerranéen. Il est inclus dans les étages de végétation supra-méditerranéen et montagnard, entre 1050 m et 1587 m d'altitude. Si les pelouses et les landes occupent l'essentiel de la surface du site, ses versants nord et ouest comprennent surtout des rocailles sèches, des falaises calcaires et des boisements d'ubac.

Milieux remarquables

Le site compte deux habitats déterminants : les boisements de ravins ombragés et frais sur éboulis [all. phyto. *Tilium platyphylli* et *Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani* (41.4)], établis principalement en ubac au pied des barres rocheuses, et les landes épineuses franco-ibériques à *Genêt de Villars* (*Genista pulchella* subsp. *villarsii*) [All. phyto. *Genistion lobellii* (31.74)], milieux typiques des crêtes au niveau de replats rocheux calcaires ventés.

Quatre autres habitats remarquables sont recensés : les hêtraies calcicoles méridionales à *Androsace de Chaix* (*Androsace chaixii*) (41.1752), les pelouses écorchées pionnières des bas de falaises, des rebords de corniches et des vires rocheuses ombragées d'ubac à *Seslérie bleutée* (*Sesleria caerulea*) et *Androsace velue* (*Androsace villosa*) [all. phyto. *Seslerion elegantissimae* (34.325)], les bas-marais alcalins à *Laïche de Davall* (*Carex davalliana*) [all. phyto. *Caricion davallianae* (54.23)], qui occupent le fond de certains talwegs humides, et les formations végétales des rochers et falaises calcaires [all. phyto. *Potentillion caulescentis* et *Violo biflorae-Cystopteridion fragilis* (62.15)].

Flore

L'*Ancolie de Bertoloni* (*Aquilegia bertolonii*) est la seule espèce végétale déterminante du site. Cette renonculacée aux fleurs spectaculaires et de grand intérêt patrimonial, est endémique des Alpes sud-occidentales et plus fréquente dans les Alpes de Haute Provence. Elle est protégée au niveau national. Cette station était, jusqu'à la découverte récente de cette plante en 2001 dans le massif du Devoluy, la seule du département des Hautes-Alpes.

Vingt cinq autres espèces végétales remarquables sont recensées sur ce site. Parmi celles-ci, figurent des plantes endémiques telles que : l'*Androsace de Chaix* (*Androsace chaixii*), l'*Avoine toujours verte* (*Helictotrichon sempervirens*), le *Buplèvre des rochers* (*Bupleurum petraeum*), ou la *Joubarbe du calcaire* (*Sempervivum calcareum*) et des espèces en limite d'aire de répartition : l'*Oeillet scabre* (*Dianthus scaber*), caryophyllacée de répartition méditerranéenne, l'*Astragale vésiculeux* (*Astragalus*

vesicarius), légumineuse d'affinité orientale, et la Minuartie à feuilles capillaires (*Minuartia capillacea*), caryophyllacée des montagnes du sud de l'Europe.

Faune

Seulement six espèces animales patrimoniales, toutes remarquables, sont recensées sur ce site.

Chez les Mammifères, citons le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), espèce remarquable assez rare en montagne, en régression marquée, plutôt thermophile et anthropophile et chez les Oiseaux nicheurs l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Tétralyre (*Tetrao tetrix*), espèce remarquable fragile, emblématique des Alpes, la Chouette chevêche ou Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), nicheur remarquable peu fréquent, inféodé aux alpages où il vient s'alimenter situés à proximité de falaises où il niche.

Quant aux Insectes, leur plus illustre représentant local se nomme l'Apollon (*Parnassius apollo*), espèce alpine remarquable et en régression de Lépidoptères Papilionidés, protégée au niveau européen, habitant les rocailles, pelouses et éboulis à Crassulacées et Saxifragacées des étages montagnard à alpin, entre 300 et 2500 m. d'altitude.

Fonctionnalité/Liens éventuels avec d'autres ZNIEFF

Cette ZNIEFF de type 1 est incluse dans la ZNIEFF de type 2 «05_136_100 - Massifs des préalpes delphino-provençales de la montagne de Chanteduc, du roc de Gloritte, des crêtes des Traverses et de l'Ane et de la montagne de Mare».

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

- 2 Répartition et agencement des habitats
- 1 Répartition des espèces (faune, flore)
- 3 Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- 6 Contraintes du milieu physique

Commentaires :

C'est une logique de massif qui préside ici à la définition du site, lequel englobe une crête de moyenne montagne et ses flancs. Ses limites essaient de s'appuyer sur les bas de versant les plus marqués et sur les repères géographiques ou paysagers les plus évidents, tels que dessertes forestières, sentiers, ruptures de pentes, lisières..., lorsqu'il en existe. Au sud et à l'ouest, elles coïncident avec la limite départementale.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

- 10 Ecologique
- 30 Floristique

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

Pas de référence bibliographique pour ce site

MILIEU(X) DETERMINANT(S)

Code Libellé du milieu

31-74	Landes oroméditerranéennes franco-ibériques à Genêts épineux
41-4	Forêts de ravin : Tilio-Acerion

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code Libellé du milieu

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs. récente
Dicotylédones	<i>Aquilegia bertolonii</i>	Espèce endémique française			1992

ESPECE(S) REMARQUABLE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs. récente
Lépidoptères	<i>Parnassius apollo</i>	Reproduction certaine ou probable			1988
Oiseaux	<i>Aquila chrysaetos</i>	Passage, migration			1986
Oiseaux	<i>Athene noctua</i>	Reproduction certaine ou probable			1986
Oiseaux	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Reproduction certaine ou probable		1986	1989
Oiseaux	<i>Tetrao tetrix</i>	Reproduction certaine ou probable			1986
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Passage, migration			1987
Monocotylédones	<i>Bromus pannonicus subsp. monocladus</i>				1992
Monocotylédones	<i>Carex liparocarpos subsp. liparocarpos</i>				1992
Monocotylédones	<i>Carex panicea</i>				1992
Monocotylédones	<i>Festuca cinerea</i>	Espèce endémique française			1992
Monocotylédones	<i>Helictotrichon sempervirens</i>	Espèce endémique française			1992
Monocotylédones	<i>Listera ovata</i>				1992
Monocotylédones	<i>Orchis purpurea</i>				1992
Monocotylédones	<i>Tulipa australis</i>				1992
Dicotylédones	<i>Aconitum anthora</i>				1992
Dicotylédones	<i>Androsace villosa</i>				1992
Dicotylédones	<i>Androsaceii</i>	Espèce endémique française			1992
Dicotylédones	<i>Astragalus vesicarius subsp. vesicarius</i>				1992
Dicotylédones	<i>Bupleurum petraeum</i>	Espèce endémique française			1992
Dicotylédones	<i>Daphne alpina</i>				1992
Dicotylédones	<i>Dianthus scaber subsp. scaber</i>				1992
Dicotylédones	<i>Erysimum ruscinnense</i>	Espèce endémique française			1992
Dicotylédones	<i>Galium odoratum</i>				1992
Dicotylédones	<i>Genista hispanica subsp. hispanica</i>				1992
Dicotylédones	<i>Gentiana lutea</i>				1992
Dicotylédones	<i>Minuartia capillacea</i>				1992
Dicotylédones	<i>Pedicularis comosa subsp. comosa</i>				1992
Dicotylédones	<i>Plantago argentea</i>				1992
Dicotylédones	<i>Ranunculus gramineus</i>				1992
Dicotylédones	<i>Sempervivum calcareum</i>	Espèce endémique française			1992
Dicotylédones	<i>Viola rupestris subsp. rupestris</i>				1992